

26 juin 2020 -20:49

Appartient à [Conseil des ministres du 26 juin 2020](#)

Modifications aux statuts de Proximus

Sur proposition du ministre des Télécommunications et de la Poste Philippe De Backer, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal apportant des modifications aux statuts de la société anonyme de droit public Proximus.

Les modifications aux statuts de Proximus ont été approuvées lors de l'assemblée générale du 15 avril. Il s'agit principalement de modifications générales suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle législation sur les sociétés :

- les références aux dispositions de l'ancien Code des sociétés ont été remplacées par des dispositions équivalentes dans le nouveau Code des sociétés et associations (CSA)
- les références aux dispositions de l'ancien *corporate governance code* ont été remplacées par des dispositions équivalentes du nouveau *corporate governance code 2020*

En outre, quelques dispositions qui étaient devenues sans objet ont été supprimées.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Philippe De Backer, ministre de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste, chargé de la Simplification administrative, de la Lutte contre la fraude sociale, de la Protection de la vie privée et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 155
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 528 65 89

Caroline Leys
Porte-parole
+32 497 73 79 17
caroline.leys@debacker.fed.be